

MASTER 2 CONTROLE DE GESTION DES ORGANISATIONS PUBLIQUES

REFERENCE : 43IB557F

Formation continue intégrée

PRESENTATION DE LA FORMATION

Année universitaire 2017/2018

PEDAGOGIE	SUPPORT ADMINISTRATIF (SEFCA)
<p>Responsable pédagogique Angele RENAUD Institut d'Administration des Entreprises (IAE) Tél : 03.80.39.37.90 Angele.renaud@u-bourgogne.fr</p>	<p>Assistante de formation Nathalie WULLAERT / Tél : 03.80.39.52.54 nathalie.wullaert@u-bourgogne.fr</p> <p>Ingénieur de formation Morgane JESTIN / Tél : 03.80.39.52.86 morgane.jestin@u-bourgogne.fr</p>

OBJECTIFS

Le Master mention Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel de l'IAE Dijon forme des cadres aux métiers du contrôle de gestion et de l'audit interne. Il est structuré en deux parcours, l'un dédié au secteur concurrentiel et l'autre au secteur public ou privé assurant des missions de service public. Ce master est membre de l'Association nationale des masters CGAO (AM-CGAO).

Le parcours « Contrôle de Gestion des Organisations Publiques » (CGOP) forme des professionnels du contrôle de gestion et de l'audit interne dans les secteurs public, parapublic et privé assurant des missions de service public. Cette formation fournit aux stagiaires des compétences techniques et managériales ainsi que des compétences comportementales spécifiques au métier de contrôleur de gestion et d'auditeur interne. Les enseignements sont dispensés par des enseignants-chercheurs du CREGO (Centre de Recherche en Gestion des Organisations) et des professionnels évoluant dans la sphère publique. Des conférences et un workshop sont organisés pour permettre aux stagiaires de se tenir informés de l'actualité en contrôle de gestion, audit interne et management public.

La deuxième année du parcours CGOP (M2) s'effectue selon un calendrier de formation discontinu. Elle vise la professionnalisation et la spécialisation des stagiaires afin qu'ils soient capables de répondre aux besoins de pilotage des organisations publiques, parapubliques et privées (grandes entreprises publiques, entreprises privées, EPIC, SEM, collectivités territoriales, hôpitaux, universités, services de l'Etat, mutuelles, associations...).

Un stage de 4 à 6 mois viendra compléter la formation magistrale.

PUBLIC

Salarié (secteur privé et public) en congé de formation, période de professionnalisation ou plan de formation.

PRE-REQUIS

Le M2 CGOP est accessible aux personnes ayant validé le M1 CGOP de l'IAE Dijon, ou titulaires d'un M1 Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel ou d'un M1 Management Public d'une autre université.

Les personnes exerçant une activité professionnelle et désireuses de suivre le parcours « Contrôle de Gestion des Organisations Publiques » ont la possibilité de préparer la deuxième année du cursus, après validation éventuelle d'acquis et ajustement du programme des cours en rapport avec leur cursus antérieur.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

L'IAE bénéficie de tous les équipements requis : salles de cours équipées, bibliothèque (regroupant de nombreux ouvrages dédiés à la gestion et abonnements à des revues professionnelles), salles informatiques réservées... Compte tenu de la taille « humaine » de chaque promotion, la pédagogie développée par l'équipe est dynamique et interactive. Elle repose notamment sur la conduite d'études de cas, de simulations ou jeu d'entreprise.

PROCESSUS DE SELECTION PEDAGOGIQUE ET DE RECRUTEMENT

La sélection se fait sur étude du dossier du candidat et entretien de motivation. Des pré-requis en management public, comptabilité, finance et contrôle de gestion, une expérience professionnelle en contrôle de gestion ou audit ainsi qu'un projet professionnel dans les secteurs public, parapublic ou privé assurant des missions de service public seront appréciés. Le jury de recrutement appréciera la qualité du dossier sur l'ensemble du parcours universitaire ainsi que les résultats et/ou expérience en comptabilité, finance et contrôle de gestion.

Le candidat doit télécharger le dossier de candidature disponible sur l'application e-candidat du site de l'IAE et l'envoyer au secrétariat avec les pièces demandées. Les dates d'ouverture et de clôture des candidatures seront également indiquées.

Les candidats dont le dossier a été retenu seront convoqués à un entretien oral. A l'issue de cette entretien seront sélectionnés les stagiaires de formation continue de la promotion.

MODALITES D'EVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION

Principes généraux :

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée tous les ans par le Conseil Académique de l'Université de Bourgogne via le Référentiel commun des études.

Les examens se déroulent dans le respect du même référentiel commun des études.

Toutes les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université à cette adresse http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

Précisions : Il n'y a pas de session de rattrapage en seconde année de Master.

Dispositions relatives à chaque matière figurant dans une U.E : Chaque matière figurant dans une UE donne lieu à une évaluation dont les modalités pratiques sont définies par l'enseignant en charge du cours. Les évaluations sont faites en contrôle continu (CC), en contrôle terminal (CT) ou en combinant les deux formes d'évaluation. Les modalités pratiques sont rappelées aux stagiaires au plus tard lors de la première séance d'enseignement.

Dispositions relatives au stage : Le stage de formation continue fait l'objet d'un mémoire professionnel et d'une soutenance. La soutenance a lieu en présence des deux tuteurs. Le jury attribue au candidat une note prenant en considération le travail du stagiaire dans l'entreprise, la qualité du mémoire présenté ainsi que la qualité de la soutenance.

Soutenance du mémoire de recherche : L'épreuve du grand oral a pour objet de permettre aux stagiaires de présenter devant un jury uniquement composé d'enseignants, un sujet de recherche qui est en lien avec les missions réalisées durant son stage. La préparation de cette épreuve se fait grâce aux différents cours dispensés en première et deuxième année (méthodologie de la recherche, les thèmes de recherche en contrôle, ...) et au suivi personnalisé du tuteur universitaire. Le jury attribue une note en fonction du choix de la problématique, la pertinence du cadre théorique, la méthodologie mobilisée et les résultats obtenus et le recul nécessaire qu'un contrôleur de gestion doit avoir pour aider le dirigeant à prendre des décisions.

Le Master Mention Contrôle de gestion et Audit organisationnel, parcours-type « Contrôle de gestion des Organisations Publiques » est attribué aux stagiaires qui ont validé leur année avec une moyenne générale supérieure à 10 sur 20 et obtenus les 120 crédits ECTS correspondant aux quatre semestres d'enseignement et d'activité professionnelle. Le barème d'attribution des mentions par année du Master est le suivant : de 10 à 11,99/20 : Mention Passable, de 12 à 13,99/20 : Mention Assez-Bien, de 14 à 15,99/20 : Mention Bien, plus de 16/20 : Mention Très Bien.

COMPETENCES ACQUISES ET DEBOUCHES

En termes de débouchés, les diplômés pourront occuper des postes variés : contrôleur de gestion, conseiller de gestion, contrôleur des satellites, contrôleur budgétaire, auditeur interne, responsable des finances et du contrôle de gestion financier.... Ils peuvent prétendre à des emplois au sein des trois fonctions publiques (Etat, territoriale, hospitalière), d'entreprises publiques ou entreprises privées assurant des missions de services publics (électricité, gaz, transport, édition, audiovisuel et diffusion, recherche-développement scientifique, activités financières et d'assurance...), d'organismes parapublics et d'associations (santé, éducation, culture, économie sociale et solidaire...) ou encore de cabinets d'audit et de conseil en management accompagnant des organismes publics...

Les diplômés pourront préparer les concours de la fonction publique ou s'orienter vers des études doctorales débouchant sur des carrières d'enseignant-chercheur ou de chercheur



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Compétences acquises à l'issue de la formation

A l'issue de la formation, les diplômés auront acquis les savoir, savoir-faire et savoir-être nécessaires à l'exercice du métier de contrôleur de gestion et d'auditeur interne dans les secteurs public, parapublic et privé assurant des missions de service public. Les compétences acquises permettront aux diplômés d'assurer leur employabilité immédiate et évolutive.

Compétences techniques et managériales :

- Assurer l'élaboration et le suivi des budgets
- Calculer et analyser des coûts et des marges
- Réaliser un reporting, analyser des écarts, préconiser des actions correctives
- Piloter la masse salariale et les effectifs, évaluer des coûts cachés
- Concevoir, analyser et suivre les tableaux de bord stratégiques, financiers, sociaux...
- Développer et fiabiliser des outils pilotage de l'activité et de reporting
- Aider les managers à prendre des décisions stratégiques, tactiques et opérationnelles
- Elaborer des scénarios d'investissement et de fonctionnement
- Assurer la gestion financière publique et optimisation des ressources financières
- Participer à un programme d'audit interne et d'évaluation des politiques publiques
- Maîtriser la réglementation de la comptabilité publique (GBCP, normes IPSAS...)
- Construire et déployer des outils de contrôle de gestion RSO (social, environnemental, sociétal...)
- Communiquer en anglais, gérer un projet

Compétences comportementales :

- Assurer l'exactitude des données
- Disposer d'un esprit d'analyse et de synthèse
- Savoir s'adapter à différents types d'interlocuteurs
- Savoir présenter des résultats aux managers
- Etre rigoureux et organisé
- Savoir travailler en équipe

Compétences acquises à l'issue de l'année de formation

Grâce à l'alternance, les stagiaires disposent d'une expérience professionnelle qui leur permet de postuler plus facilement aux emplois proposés dans les secteurs public, parapublic et privé assurant des missions de service public.

<http://sefca.u-bourgogne.fr>